

BEYREN-GANDREN

LA VIE CHEZ NOUS

Lettre d'information de la commune de Beyren-lès-Sierck - Janvier 2023

LE MOT DU MAIRE



Mesdames, Messieurs, Chers Amis,

En mon nom personnel, celui des membres du Conseil municipal et du personnel communal, nous vous souhaitons nos meilleurs vœux pour l'année 2023. Qu'elle vous apporte réussite, bonheur, joie et qu'elle vous accorde une parfaite santé. Qu'elle vous permette de réaliser tous vos projets personnels et professionnels. L'entrée dans une nouvelle année est un moment particulier où se dessinent et où s'expriment des projets et des vœux. C'est l'occasion de faire un bilan d'étape, d'autant plus que nous approchons du mi-mandat. Malgré la pandémie, nous avons œuvré dès le début de notre élection, à partir de l'été 2020 et ceci en adéquation avec notre programme municipal.

Nous avons transféré la mairie dans le bâtiment du groupe scolaire, répondant aux normes de sécurité et d'accueil de tous publics, dans un cadre fonctionnel. Cela nous a permis de libérer le bâtiment de l'ancienne mairie. Avec ce bâtiment et l'ancienne école de Gandren attenante, inoccupée depuis 2015, nous avons réalisé deux logements. C'est un investissement significatif de 200 000 € réalisé sans emprunt. Les loyers de ces logements représentent une recette complémentaire mensuelle de 1 900 € pour la municipalité.

Nous poursuivons l'urbanisation raisonnée de notre commune. C'est pourquoi nous avons révisé le PLU en modifiant le nombre de places de parking requises pour les nouvelles constructions et en augmentant leur nombre par logement en cœur des villages.

Nous avons souhaité communiquer avec vous toutes et tous en utilisant des moyens modernes. Pour cela, nous avons mis en place l'application PanneauPocket, une page Facebook dédiée à la commune, ainsi qu'un nouveau site Internet où vous retrouvez très régulièrement les informations de nos villages. Par ailleurs, et comme vous le constatez, nous n'oublions pas les moyens traditionnels de communication par le biais de la presse locale et municipale mais aussi, et surtout, par le contact direct avec les administrés. Je remercie ceux qui font vivre ces outils, M. Gaël MENEGHIN 1^{er} Adjoint, Mme Elodie WARCHOL notre secrétaire ainsi que les conseillers (ères) de la commission animation.

A l'initiative de la mairie et en collaboration avec les associations, nous avons pu organiser la fête des retrouvailles au mois de juillet 2021 et la fête des villages en septembre dernier qui ont été un franc succès. Merci à tous, organisateurs et présents, de nous avoir permis ces moments de convivialité. Nos fêtes traditionnelles, malgré un arrêt net lors de la période du COVID, ont repris toutes leurs lettres de noblesse : choucroute de la Saint-Médard, fête du jambon et du coquelet, repas des anciens, Saint-Nicolas et autres manifestations. Nous apportons une attention particulière à œuvrer pour leurs maintiens.

Il nous tient à cœur de préserver le patrimoine de la commune. La toiture de l'Église St Barthélémy a été remplacée fin 2020, début 2021. Je tiens à remercier, M. le Sous-Préfet au nom de l'État, le Département ainsi que le Conseil de Fabrique de St Barthélémy qui ont participé au financement.

Nous avons autorisé et supporté la mise en place d'une antenne relais téléphonie 4G destinée à couvrir les zones blanches. Elle sera opérationnelle au cours de ce mois.

Aussi, durant ces trois années (2020 – 2023) nous n'avons pas modifié les taux d'imposition de la commune.

Notre École, dont ce fut la huitième rentrée en septembre 2022, nécessitait des entretiens. Une remise en peinture des couloirs a été faite durant les vacances scolaires de l'été dernier. Merci à nos adjoints MM IMMER et SIVÉC pour l'entretien du bardage extérieur et tous les autres travaux qui y ont été réalisés.

LE MOT DU MAIRE

Je voudrais remercier nos employés communaux qui entretiennent nos bâtiments, voies et espaces communaux, également nos adjoints et conseillers qui donnent de leurs temps, mais aussi les bénévoles pour les églises et les cimetières. La pandémie ne leur a pas rendu la vie facile, les règles sanitaires ont été très contraignantes, notamment au Groupe scolaire et Périscolaire.

Pour résumer le cœur de l'action municipale, je dirais qu'ensemble nous avons l'ambition d'entretenir et de construire un futur pour tous en étant proches de tous. C'est un chemin long, passionnant mais difficile. Vous le savez, nous évoluons dans un contexte économique général de crise sans précédent et une raréfaction des aides publiques. Je souhaiterais souligner combien notre équipe d'élus a su prendre les décisions nécessaires pour le bien de la commune. C'est un travail d'équipe et nous poursuivrons nos actions en ce sens pour 2023.

Nous continuerons notre travail de suivi et de gestion de l'aménagement du lotissement le Clos. Ce sont sept pavillons qui s'implantent pour la première tranche et vingt et un pavillons pour la seconde. Je remercie la SODEVAM pour la réalisation de ce projet, en collaboration avec la commune.

Un nouveau projet immobilier est en phase de démarrage. Le Groupe DUHO Immobilier souhaite aménager huit à dix pavillons dans le prolongement du Chemin des Côteaux. Notre équipe œuvrera pour que ce projet puisse se réaliser dans l'esprit de notre village.

Les deux principaux dossiers d'urbanisation de notre PLU étant sur les rails, nous devons envisager l'avenir. Pour répondre à la demande en matière d'urbanisme, nous allons étudier la possibilité d'ouvrir de nouvelles surfaces à urbaniser, ce qui supposera une révision de notre actuel PLU. Mais nous ne pouvons pas négliger l'objectif de l'État Zéro Artificialisation Nette (ZAN) fixé pour 2050. Il demande aux territoires, communes, départements, régions de réduire de 50 % la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers d'ici 2030 par rapport à la consommation mesurée entre 2011 et 2020.

Nous avons la volonté de sécuriser nos villages et de leur proposer des possibilités de mobilité douce. Nous avons commencé à travailler sur un projet de réaménagement d'un chemin rural entre la mairie et la rue du Moulin, avec la création d'une passerelle au-dessus de l'ALTBACH, qui permettra aux piétons et vélos de rejoindre notamment l'école et les infrastructures communales (aire de jeux, city stade, foyer et mairie). Ce projet peut s'inscrire dans le cadre du développement des Mobilités douces de la Communauté de Communes qui pourrait entrer dans un projet plus global reliant Contz-Lès-Bains, Haute-Kontz, Gandren et Beyren.

Nous ne pouvons pas négliger la hausse des coûts des énergies. Il nous faut rechercher des économies. Outre l'extinction nocturne de l'éclairage public, nous avons commencé à passer certains éclairages au LED.

Nous souhaitons maintenir et renforcer les liens qui nous unissent en continuant de travailler avec toutes les Associations afin que ce qui anime notre commune puisse perdurer et rassembler le plus grand nombre.

Je continuerai à participer aux commissions GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations) et Mobilité qui sont des sujets qui nous touchent particulièrement.

Je tiens à souligner l'important effort entrepris par la CCCE. Pour 2021 à 2028, ce sont 10 000 000€ qui sont inscrits en Autorisation de Programme pour la GEMAPI avec un programme pour 2023 de 640 000 € pour des travaux de restauration sur les 4 bassins versants du territoire, réalisations d'études et aides. Ce sont également 20 000 000 € qui sont inscrits en Autorisation de Programme pour la MOBILITE pour la période 2021 à 2030, et ce sont 2 000 000 € proposés pour le budget 2023.

Nous sommes collectivement fiers et heureux de ce qui a d'ores et déjà été réalisé et nous savons tous qu'il reste beaucoup à faire. Tous ceux, déterminés comme nous, à rendre notre commune plus rayonnante, plus solidaire, plus respectueuse de l'environnement sont invités à nous rejoindre. Je sais pouvoir compter sur la prise de conscience et la mobilisation de nos concitoyens. Aussi, je finirai par remercier tout particulièrement :

- chaque bénévole qui s'implique avec passion au service de nos associations et de la commune,
- chaque association pour le travail accompli,
- chaque citoyen qui embellit et dynamise notre commune.

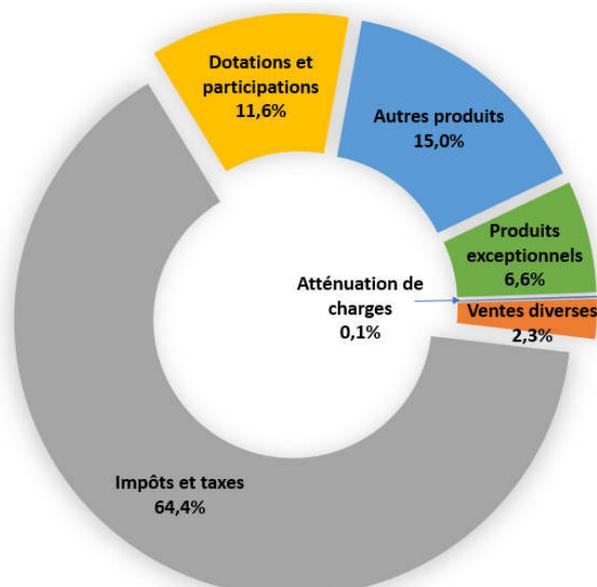
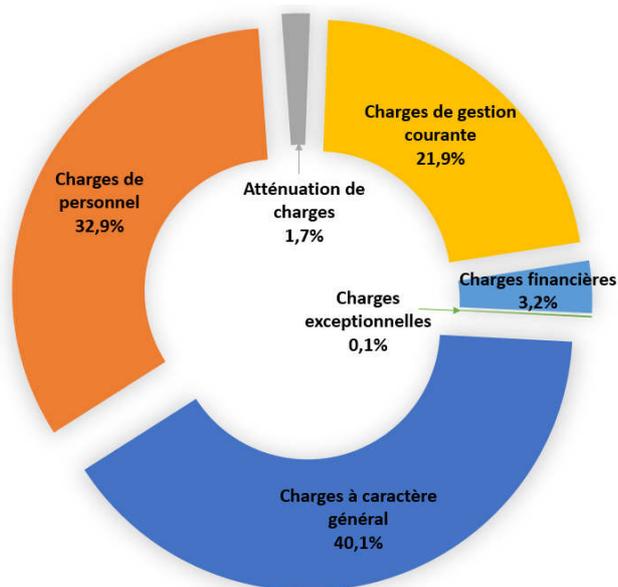
Bonne et heureuse année !

FINANCES

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 (avant validation DGFIP)

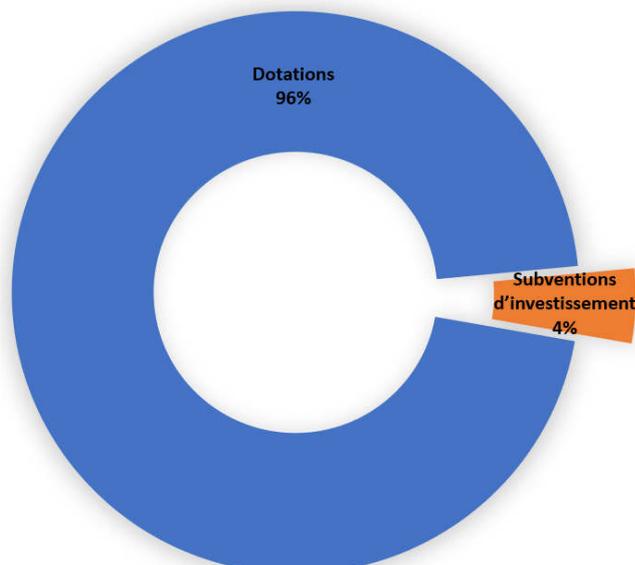
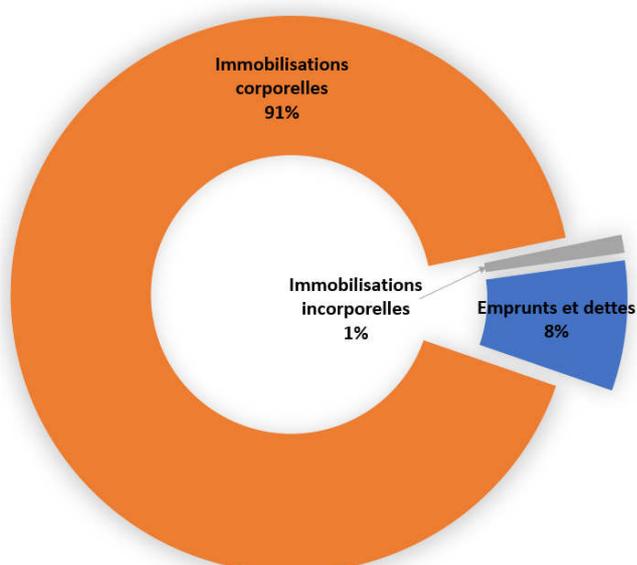
FONCTIONNEMENT

DÉPENSES :	302 508,99 €	RECETTES :	387 289,63 €
Charges à caractère général	121 305,48 €	Atténuation de charges	400,00 €
Charges de personnel	99 640,85 €	Ventes diverses	9 005,41 €
Atténuation de charges	5 172,61 €	Impôts et taxes	249 529,67 €
Charges de gestion courante	66 374,04 €	Dotations et participations	44 843,04 €
Charges financières	9 706,36 €	Autres produits	58 119,93 €
Charges exceptionnelles	309,65 €	Produits exceptionnels	25 391,58 €



INVESTISSEMENT

DÉPENSES :	211 750,01 €	RECETTES :	117 898,89 €
Emprunts et dettes	15 984,61 €	Dotations	112 852,44 €
Immobilisations corporelles	193 545,40 €	Subventions d'investissement	5 046,45 €
Immobilisations incorporelles	2 220,00 €		



GROUPE SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE « LE CLOS »

FUS@É - TABLEAU NUMÉRIQUE



L'accompagnement technique et financier du Département, et la mise en place d'un groupement de commandes dans le cadre de son programme Fus@é, ont amené la commune à équiper l'école communale d'outils numériques pédagogiques. L'entreprise LBI Systems de Heillecourt (54), assistée de Jean Sivec, adjoint à Beyren, a installé un tableau numérique interactif et tactile de 75 pouces (170 cm), fixé sur une colonne ajustable en hauteur, avec ordinateur portable et liaison internet, dans la classe double niveau CM1-CM2.

À cela s'ajoute le dispositif "classe mobile 8 tablettes Galaxy Samsung", comprenant 8 tablettes avec coque de protection et protection écran, valise de transport et de rechargement, borne wifi, mise en service sur site et extension de maintenance à 3 ans. Également dans l'offre : un ordinateur portable avec sacoche et garantie de 3 ans. Coût de l'investissement, 11 726, 64 € TTC (9 397,20 HT). Cumul des subventions attendues (Département, Éducation nationale, dans le cadre du plan de relance – socle numérique) : 9 021, 31 €. Soit un reste à charge de 2 255, 33 € TTC.

HÔTELS À INSECTES

Depuis peu, la microfaune locale dispose d'hôtels à insectes, installés aux abords de l'école.

L'initiative émane de l'association des parents d'élèves (APE) de Beyren-Gandren, soucieuse d'apporter sa contribution au jardin pédagogique de l'école. Les structures préparées à l'avance sont l'œuvre de trois mères bénévoles.

« Elles ont passé la journée à l'école pour aider les élèves de chaque classe à compléter les chambres des différents hôtels à l'aide d'éléments naturels (écorces, mousse, roseaux, pommes de pin, branchages, rondins de bois) collectés par les écoliers et leurs familles. Un atelier peinture de galets (coccinelles) a fourni des éléments décoratifs sur les hôtels, alors qu'un atelier modelage de boules de graines permettra d'ensemencer le jardin et de favoriser les pollinisateurs », confie Élisabeth Bosquet, directrice de l'école.



GROUPE SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE « LE CLOS »

PÊLE-MÊLE - CATT'MÔMES



URBANISME

OÙ EN SONT LES DIFFÉRENTS PROJETS ?



Le lotissement « Le clos », principal projet d'urbanisme de la commune, va bon train. Les 7 parcelles que comporte la tranche numéro une sont vendues et les résidences sont toutes finalisées ou en phase de l'être. Trois d'entre elles sont occupées depuis le mois de septembre et les premiers enfants fréquentent le groupe scolaire. Concernant la tranche numéro deux, les travaux d'aménagement ont malheureusement pris du retard. Sur les 21 parcelles, 8 ont été acquises par la SODEVAM qui assurera la construction et la commercialisation de maisons individuelles : les pavillons du clos. Les 13 parcelles restantes ont toutes trouvé preneur. 8 permis de construire sont d'ores et déjà déposés et 2 maisons sortent de terre.

Par ailleurs, les 19 maisons situées rue de Gandren sont finalisées et occupées dans leur majeure partie. On notera également que quatre pavillons sont sortis de terre dans la rue des saules à Beyren-lès-Sierck. Les travaux de gros-œuvre sont réalisés et la finalisation se fera courant de l'année 2023. Aussi, les trois dernières parcelles des résidences de Gandren ont été acquises et en cours de construction.

Un nouveau projet, porté par DUHO immobilier, est en cours de développement. En l'état actuel, il serait situé dans le prolongement du Chemin des Coteaux et bénéficierait de 12 parcelles.

Par ailleurs, et comme nous nous étions engagés lors de notre programme municipal, les deux logements situés 42 place de la mairie sont finalisés. L'un est en location depuis mai 2021 et le second vient d'être mis sur le marché.



MODIFICATION DU PLU

Les habitants de Beyren-Gandren nous ont fait part de vives inquiétudes concernant la pression foncière et immobilière engendrée sur notre commune par l'attractivité du Luxembourg. Le développement de projets immobiliers collectifs, parfois inadaptés et en contradiction avec notre urbanisme local, a failli voir le jour.

Le Conseil municipal a pris ce sujet à bras-le-corps afin de trouver des solutions pérennes à cette problématique. Une étude des dispositions des communes voisines et l'expertise d'un cabinet spécialisé nous ont orienté vers l'ajout de places de stationnement par logement pour véhicules motorisés dans les secteurs Uc, Ud, Udr, Udnc et AU. En outre, cette disposition évitera de saturer les voies et emprises publiques et assurera la qualité de l'urbanisme et la fluidité de la circulation routière. Qui plus est, ceci permettra de limiter le stationnement sauvage au sein de la commune.

Dans la pratique, cette modification a permis de :

- Limiter le stationnement sur l'espace public du centre ancien, le secteur UC va bénéficier de 2 emplacements par logement collectif ou individuel (vs. 1 auparavant)
- Doter les secteurs UD, UDR et UDNC de 3 emplacements par logement collectif ou individuel (vs. 1 emplacement pour les occupants par tranche de 70m²)
- Affecter les zones AU d'un emplacement par tranche de 50m² avec un maximum de 3 emplacements par logement collectif ou individuel (vs. 70m² auparavant)

Notre credo reste le même : accueillir de nouveaux habitants dans la limite de l'acceptable tout en assurant une gestion raisonnée de l'urbanisme et en accord avec nos infrastructures locales.

AU FIL DES ÉVÉNEMENTS

THÉÂTRE - LES CLOPAINS D'ABORD

La troupe locale des Clopains d'abord a terminé sa tournée théâtrale au foyer Le Clos le samedi 2 avril 2022 où elle a présentée la pièce *Hold-Up*. Patrick, écrivain et infidèle, planifie un week-end avec sa maîtresse. Sa femme lui apprend contre toute attente qu'elle va le rejoindre. S'invitent aussi deux gangsters en cavale, auteurs d'un hold-up. Des personnages nature, des situations improbables, quiproquos, rebondissements et bons mots... la recette du rire et d'un spectacle de qualité. Ne manquez pas la nouvelle tournée 2023 qui débutera le samedi 14 janvier dans notre commune avec une nouvelle pièce: *Silence, on tourne*.



CHOUCRUTE DE LA SAINT-MÉDARD

Le conseil de fabrique de Gandren s'est mobilisé au profit de la chapelle Saint-Médard et a recueilli des fonds pour financer les derniers travaux de rénovation et l'équipement de chauffage. Les fabriciens ont organisé la vente à emporter d'une choucroute cinq viandes, fromages et œufs à la neige. Le tout, mitonné par le restaurant Cordel, était à retirer sous le préau du foyer Le clos de Beyren, le samedi 23 avril.



FÊTE DU JAMBON

L'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Beyren-Gandren a organisé, sous la présidence de Alain Immer, sa désormais célèbre "Fête du Jambon" le dimanche 3 juillet au Foyer le Clos. Comme aux plus belles années, l'ambiance villageoise n'a eu qu'un seul credo, faire revivre l'événement phare de Beyren-lès-Sierck, et après deux années d'événements Covid, faire du village pour un jour, la capitale du jambon. Selon la tradition, des assiettes de jambon du pays ont été préparées sur place accompagnées d'autres gourmandises.

FÊTE DU COQUELET

Les sympathisants du conseil de fabrique de Beyren-lès-Sierck étaient au rendez-vous de la Fête du coquelet, repas organisé au foyer Le clos par les fabriciens le 7 août. Le but était de récolter des fonds afin d'entretenir le lieu de culte et de répondre aux dépenses qui en découlent. Venus de Beyren-Gandren et des villages environnants, les gastronomes ont fait ripaille dans une ambiance villageoise assaisonnée de soleil et de bonne humeur.



AU FIL DES ÉVÉNEMENTS

LA FÊTE DU VILLAGE ET DES ASSOCIATIONS



A l'initiative conjointe de la mairie et des associations, cette fête qui s'est déroulée le dimanche 4 septembre avait pour objectif principal de partager ensemble un moment de convivialité sous le signe de l'amitié. Philippe GAILLOT a accueilli la population de convives mêlée à de futurs habitants, en passe de s'installer sur le ban communal. Un hommage se devait d'être adressé aux acteurs associatifs tels que l'Amicale des sapeurs-pompiers, le Cercle des aînés, les Donneurs de sang (qui ont préparé et offert les crêpes), l'APE, le Syndicat des arboriculteurs, le club de jeux, le club couture, le conseil de fabrique de Beyren et celui de Gandren, et les élus locaux... qui ont retroussé leurs manches et fait de ce rendez-vous intergénérationnel et socioculturel, une communauté de valeurs locales. Chacun a pu découvrir le livre Les Sobriquets du Pays des Trois Frontières de Jean-Marc Becker.

La mairie souhaite à nouveau remercier l'ensemble des organisateurs et participants de cette splendide fête du village. Sans citer personnellement chacun des acteurs, nous remercions toutes les associations participantes, le conseil municipal et les représentants de la mairie, les bénévoles et habitants qui ont aidé avant, pendant et après cette journée. Un tel engouement ne peut que déboucher sur une conclusion: vivement la prochaine !



AU FIL DES ÉVÉNEMENTS

REPAS DES ANCIENS

Les Aînés de Beyren-lès-Sierck et de Gandren ont répondu en nombre à l'invitation cordiale de la collectivité et se sont retrouvés autour des tables dressées au restaurant Cordel de Beyren-lès-Sierck le 20 novembre. Après l'accueil, la convivialité s'est installée et les échanges sont allés bon train. Au cours des festivités, Philippe Gaillot, maire, et Gaël Meneghin, premier adjoint, ont rendu hommage et offert les cadeaux d'usage à Marguerite Cordel, la doyenne de l'assemblée. C'est avec une profonde tristesse que nous apprenons quelques jours plus tard le décès du doyen du village, M. Marcel Gravier.



MARCHÉ DE NOËL

Les amateurs de créations manuelles attendaient cette rencontre et n'ont pas été déçus en se rendant au marché de Noël des couturières de l'association « De fil en aiguille » de Beyren-lès-Sierck, ouvert les 26 et 27 novembre au foyer socioculturel Le Clos. Deux pics d'affluence et beaucoup de chalands étaient venus musarder, entre les étals joliment décorés et rehaussés des créations réalisées au fil des rendez-vous hebdomadaires dans leur fief et atelier de couture. Et, à la chaleur de l'accueil, s'est ajouté le goûter, offert par les dames de l'association.

SAINT NICOLAS

Saint-Nicolas avait un agenda chargé quand il a rendu visite à ses fans de Beyren-Gandren qui l'ont accueilli en fanfare le dimanche 4 décembre. Aux côtés de l'Association des Jeunes de Beyren-Gandren et d'habitants du village, il s'est joint à la marche du téléthon, appuyant de sa personnalité la vente en porte-à-porte de moulages en chocolat à son effigie. À l'arrivée au Foyer Le Clos, les participants ont pu se restaurer grâce au Food Truck « l'atelier du gourmet » qui était présent pour l'occasion.

En début d'après-midi, les enfants et leurs familles étaient invités au foyer Le Clos qui proposait un spectacle féerique « Misty Wood », une coupure gourmande et un petit marché artisanal de Noël. Les enfants ont ensuite chanté en cœur une ode à la St Nicolas. Ce dernier est arrivé dans la foulée pour distribuer les fameuses friandises aux enfants sages, avec la présence du redouté Père Fouettard !



LE SYNDICAT DES ARBORICULTEURS

Faut-il encore et encore le dire, l'afficher, le ressasser, le crier haut et fort ? NON, les bouilleurs de cru ne sont pas en voie de disparition. NON, la distillerie ne va pas disparaître. L'année 2022 a été prolifique pour les membres du syndicat. Preuve en est, nous sommes proches de la centaine d'adhérents.

Depuis plus de 3000 ans, les hommes distillent fleurs, fruits, plantes, etc. Depuis plus de 3000 ans, cette science se perpétue, se diffuse, d'abord oralement puis par écrit.

La formation à la distillation organisée par l'UDSAH de Moselle (Union Départementale des Syndicats et associations Arboricoles et Horticoles) a permis à des membres du syndicat d'être primés dans des concours sur la mirabelle de Lorraine. Cette eau-de-vie est sortie de l'alambic communal. Nous avons rénové la distillerie qui méritait un sérieux coup de jeune. Le refroidisseur qui arrivait en fin de vie a été remplacé par un neuf en inox.

Faut-il encore et encore rappeler que toute personne ayant des fruitiers sur un terrain qu'il a le droit de cultiver est considérée comme bouilleur de cru et peut donc distiller ou faire distiller sa récolte ? Depuis le premier janvier 2022, il n'y a plus besoin d'être propriétaire.



Gaby LANG - Marcel WALLERICH - Alain WALLERICH

L'article L313-34 de l'Ordonnance n° 2021-1843 du 22 décembre 2021 portant partie législative du code des impositions sur les biens et services le précise. Il suffit d'être membre du syndicat, s'inscrire en mairie et régler aux douanes le montant du droit qui est de 9,1721 euros par litre d'alcool pour 2023. Tout ceci a été possible grâce au travail des bénévoles qui se battent pour promouvoir cette tradition pour que nos petits enfants se souviennent et disent encore « j'ai appris auprès de mes grands-parents à transformer mes fruits en eau-de-vie miraculeuse. »

OUI, les bouilleurs de cru seront là encore dans 3000 ans!

Dans les mois à venir, nous organiserons une formation de taille dans un verger « théorique et pratique ». Une greffe sur table, des porte-greffes de pommiers et poiriers sont disponibles. Il faut récolter les greffons maintenant et les mettre en jauge.

Pour plus d'informations, contactez les membres du bureau :

- Président : Gaby LANG - 03 82 83 78 56
- Vice-président : Alain WALLERICH - 06 82 73 48 11
- Secrétaire : Sébastien LEICK - 06 81 32 79 80
- Trésorier : Dominique ZUNINO - 03 82 83 78 78

Article écrit par M. Gabriel LANG que nous remercions chaleureusement.



EXTINCTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC



La commune est soucieuse de ne pas alourdir le coût des impôts locaux et n'a d'ailleurs pas augmenté les taux du foncier. L'éclairage public représente une part importante de notre budget de fonctionnement. À titre d'exemple, son coût était de 13 000 € pour les douze derniers mois. Avec une hausse estimée de 30 à 40% pour 2023, cela engendrerait un montant additionnel de 5 000€. Malheureusement, ce ne sera pas le seul poste à subir des hausses. Par conséquent, et après avoir envisagé différentes mesures, le Conseil municipal du 26 septembre 2022 a décidé à l'unanimité d'éteindre l'éclairage public de 23h à 5h sur l'ensemble de nos deux villages à compter du mardi 1^{er} novembre 2022. Cette mesure permettra de limiter le coût de l'électricité de la commune et de contribuer aux économies d'énergie qui dans un contexte de crise internationale impose à la nation un effort collectif. D'un point de vue écologique, nous contribuerons ainsi à la préservation de la biodiversité, en respectant davantage le cycle naturel de la lumière et de l'obscurité. Aussi, nous programmerons un passage aux LED lorsque cela sera financièrement possible. Nous rappelons également que les statistiques de la gendarmerie et des assurances montrent que les communes ayant institué

cette mesure n'ont pas constaté d'incidence sur le nombre de cambriolages et d'actes de vandalisme. La grande majorité des vols et agressions a lieu en plein jour. Soyez certains que nous serons attentifs à vos remarques et observations favorables ou non à cette mesure.

ANTENNE RELAIS SFR 4G

Dans notre dernier bulletin, nous vous mentionnions le dépôt par SFR d'un dossier de déclaration préalable pour l'implantation d'une antenne-relais de téléphonie mobile 4G. Les différents organismes ayant accepté ce projet, le chantier de construction a été réalisé durant l'année 2022. Au moment d'écrire ces lignes, la mise en service est en cours et ceci en adéquation avec le planning prévisionnel. Si ce n'est pas déjà fait à votre lecture du bulletin, l'antenne sera fonctionnelle dans les plus brefs délais. Elle permettra de couvrir les zones blanches de la commune.



DÉPÔTS SAUVAGES



Les dépôts illégaux de déchets concernent l'ensemble de la société. Ils ont des impacts multiples et directs tant sur la qualité de vie des Français que sur l'environnement public. Notre commune n'y échappe pas. Nous dénombrons plusieurs points de dépôts illégaux de déchets : abandon de gravats et autres déchets verts, encombrants dans un bois, etc. Il s'agit là d'infractions dont la caractérisation et les sanctions sont prévues par plusieurs Codes (environnement, pénal, forestier...).

Différentes sanctions sont prévues selon le type de déchet et la manière dont on l'a déposé. Dans les exemples susmentionnés, un dépôt sauvage réalisé à l'aide d'un véhicule entraîne une contravention de 5^{ème} classe, **soit jusqu'à 1 500 € d'amende**. Enfin, une entreprise qui pratique le dépôt sauvage risque **75 000 € d'amende**.

Nous vous rappelons que sur le territoire de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs, il existe deux déchèteries communautaires situées à Hettange-Grande et à Cattenom-Sentzich.

NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS DE LOISIRS



Nous venons d'ouvrir au public une aire de jeux, un terrain de boules et une aire de détente qui complètent l'installation du city stade dont le coût de ces nouveaux équipements représente 65 620 €. Les enfants de l'école ont d'ores et déjà pu en profiter. Nous remercions le Département qui nous a octroyé une subvention de 11 000 € à recevoir. Des demandes ont également été déposées auprès de l'État et de la Région, les dossiers seront instruits prochainement.

SYNDICAT DES EAUX DE PUTTELANGE-RODEMAK-MONDORFF-BEYREN

SÉCHERESSE ET RUPTURES DE CANALISATIONS

Cette année a été marquée par de très nombreuses ruptures de canalisations, notamment entre les différentes localités, en raison de la sécheresse exceptionnelle que nous avons connue. Dans ces conditions, la rétractation du sol argileux exerce de très fortes contraintes de cisaillement sur les canalisations. Fort heureusement, en particulier grâce à la vigilance de promeneurs, cyclistes et agriculteurs, ces fuites ont rapidement pu être localisées et réparées par VEOLIA. Qu'ils en soient remerciés.



CURE DE JOUVENCE DU RÉSERVOIR DE HIMELING

Un important chantier de rénovation, non prévu dans les projets 2022, s'est imposé à nous. Il s'agit du remplacement de toutes les canalisations et vannes du réservoir de Himeling. Les canalisations, qui dataient de la création du réseau, dans les années 1960, étaient fortement corrodées et les vannes étaient particulièrement difficiles à manœuvrer. Le chantier, qui a été réalisé cet automne par VEOLIA, a nécessité 2 jours de travail, tout en limitant au maximum l'impact sur les usagers.

TRAITEMENT PHYSIQUE DE L'EAU DU RÉSEAU : LE CHAMP MAGNÉTIQUE

Par voie de conséquence, le projet de traitement physique de l'eau a été reporté au premier semestre 2023. Le dispositif, placé directement à la sortie de la station de déferrisation, permettra de traiter l'ensemble du réseau. Le procédé consiste à faire transiter l'eau au travers d'un champ magnétique de très forte puissance, qui provoque une modification de la structure cristalline de la calcite (CaCO_3). Cette dernière se transforme en aragonite, 50 fois plus petite, qui s'agrège beaucoup moins et circule plus facilement dans les canalisations. Deux essais, effectués chez des usagers particulièrement affectés, se sont avérés très concluants. De ce fait, il nous semble intéressant de mesurer les effets de ce dispositif avant de se lancer dans un projet d'installation d'adoucisseur individuel.



GESTION ET FACTURATION DE L'EAU

Le Syndicat des Eaux vient de se doter d'un nouveau logiciel de gestion de l'eau et de facturation. Si ce dernier devrait simplifier et normaliser le travail, la transition n'a pas été une sinécure. Loin s'en faut ! C'est la raison pour laquelle les factures vous sont parvenues plus tardivement que d'habitude. De multiples modes de règlement vous sont désormais proposés. A ce titre, il est rappelé que, dans le cas d'un retard dans le paiement d'une facture, deux rappels vous sont envoyés : le premier pour l'eau et les organismes public puis, le second, pour l'assainissement. Ces 2 rappels, dont le total est égal à la facture initiale d'eau, perturbent la grande majorité des usagers "retardataires". Dès lors, ils doivent effectuer deux règlements pour s'acquitter de leur facture d'eau. Le paiement par prélèvement automatique évite les oublis et les démarches chronophages ! Pour le mettre en œuvre, il suffit de contacter le Syndicat des Eaux au 03.82.51.25.10 ou d'adresser un courriel à : syndic-eaux.rodemack@orange.fr

FUITES D'EAU APRÈS COMPTEUR

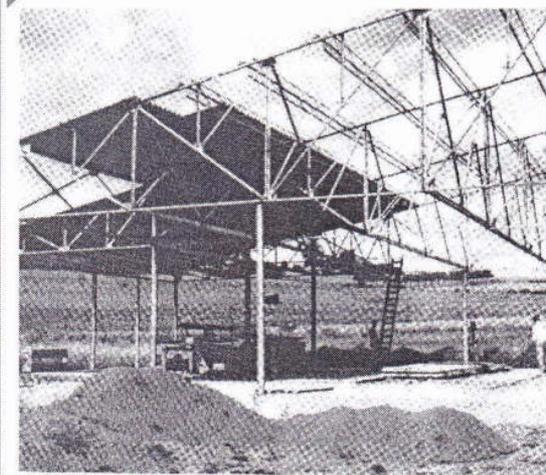


De nombreux cas de fuite sur des appareils domestiques se sont produits cette année. Aussi, nous vous demandons d'être vigilants quant à l'apparition de bruits anormaux sur le circuit d'eau potable et, en cas de doute, vérifier si le compteur tourne en l'absence d'utilisation. Par exemple, entre le soir et le matin, sans soutirage d'eau. Pour celles et ceux qui possèdent des compteurs avec les chiffres noirs (m^3) et les chiffres rouges, le chiffre rouge le plus à droite représente les litres. Dès lors, il est possible à tout un chacun de détecter une fuite et de mesurer son débit (nb de litres par mn ou par heure). Les fuites après compteur, dans leur très grande majorité, se produisent sur le groupe de sécurité du chauffe-eau et/ou sur l'adoucisseur d'eau. Deux installations à surveiller de près. Il est à noter qu'il est préconisé de remplacer le groupe de sécurité du chauffe-eau tous les 5 ans. Deux précautions valant mieux qu'une, nous vous invitons à contacter votre assurance habitation pour la prise en charge de tout ou partie des pertes d'eau subies sur ce type d'installation.

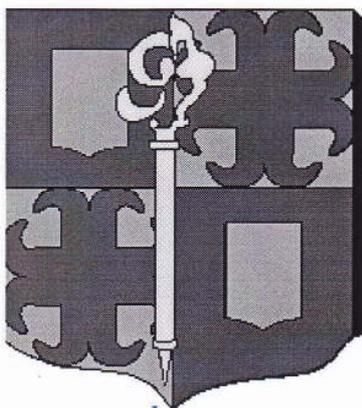
Article écrit par M. Christian TEITGEN, Président du Syndicat des Eaux.

IL ÉTAIT UNE FOIS...

C'est en 1982 qu'a débuté la construction du foyer « Le Clos ». L'infrastructure est constituée par les éléments d'un ancien hall d'exposition de la foire de Metz



En 1999, le foyer « Le Clos » a été agrandi par une extension couverte toute en bois



Les armoiries de la commune

Le 30 avril 1960, le Préfet de la Moselle a délivré à la Commune de Beyren lès Sierck les armoiries ci-contre, que vous pouvez voir en couleur sur la page de couverture.

« Écartelé aux 1 et 4 de gueules à l'écusson d'argent, aux 2 et 3 d'argent à la croix ancrée de gueules, une crosse d'or brochante en pal sur le tout »

La plus ancienne citation de Beyren se trouve dans les archives de l'Abbaye de Prüm qui investissent quelques siècles plus tard les comtes de Vianden comme responsables de la seigneurie. C'est ainsi que l'on retrouve les armes de Vianden et de l'Abbaye de Prüm sur le blason de Beyren lès Sierck



Gandren

Années 1950

Trois pompiers (M. Guindt l'ancien forgeron, M. Petesch, M. Granveaux) devant deux machines agricoles servant au traitement du foin et du regain, tractées par un seul cheval. Un rateau qui rassemble le foin en andains et une faneuse qui retourne le foin.

ETAT CIVIL

ILS SONT NÉS

La commune a eu le plaisir d'accueillir sept nouveau-nés dont quatre petites frimousses vous sont présentées en photos ci-dessous 🥰



Axel HAUS
Le 20 Septembre



Manon MATT
Le 2 Novembre

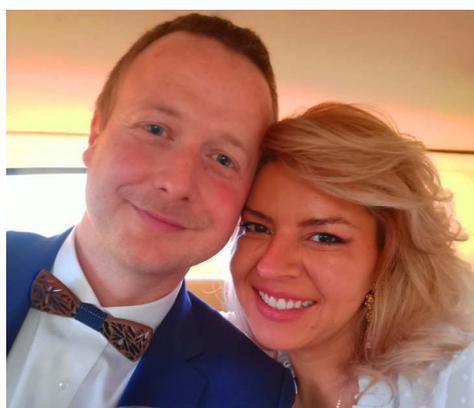


Aurore MARGIELA
Le 21 Novembre



Lilo WALLERICH
Le 29 Septembre

ILS SE SONT UNIS



Teddy MERCIER et Catia MANO FERRERA
Le 23 Avril



Marc HUMBERT et Lena JÄGER
Le 27 Août

ETAT CIVIL

ANNIVERSAIRE DE MARIAGE

Entourés de leurs familles et amis, les époux Périot ont fêté leurs soixante années de mariage (noces de diamant). Le couple Périot consacre beaucoup de son temps au monde associatif. Georgette s'adonne à la peinture et à la couture, Armand reste l'inamovible président du Club des anciens qui allie les après-midi récréatifs avec la peinture et la gymnastique. En plus de rester disponible pour les dons de sang, il a aussi occupé des fonctions municipales en tant qu'adjoint au maire.



ILS NOUS ONT QUITTÉS



M. Gérard LINSTER, le 8 janvier, à l'âge de 85 ans.
Mme Albertine BARTHEL, née Scholtes, le 26 juillet, dans sa 99e année. **Elle était la doyenne du village.**
Mme Eliette HILBERT, née Bravy, le 18 septembre, à l'âge de 90 ans.
M. Gérard MARQUET, le 20 octobre, à l'âge de 76 ans.
M. Marcel GRAVIER, le 23 novembre, à l'âge de 96 ans. **Il était le doyen du village.**
Mme Irène REICHER, née Altenhoven, le 12 décembre, à l'âge de 92 ans.
Mme Rozsa NEMES, le 17 décembre, à l'âge de 84 ans.

Directeur de la publication : **Philippe GAILLOT**

Rédaction et conception : **Gaël MENEGHIN**

Sources : Le Républicain Lorrain (p.3, 6, 7, 8, 13) - Catt'Mômes (p.4)

Recueil « Commune de Beyren-lès-Sierck - années 1900-2000 » de Jean-Paul Pleyer (p.11)

Retrouvez-nous sur nos différents canaux de communication:



BeyrenGandren



Beyren-lès-Sierck - 57570



<https://beyren-gandren.fr>